

Décision

Générale

colonial

Décision n° 533 ENSEIGNEMENT

n° 533

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1945

Date de publication
6 juillet 1945

Date du numéro
1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

un jouir de trois mois pour en en France est accordé à M. François Roger, instituteur de 3 classe du cadre mé tropolitain de l'enseignement, vice de chef du ser l'enseignement Somalis. en Côte Française des L'intéressé qui est autorisé à emprunter la voie aérienne pourra, sur sa demande percevoir avant son départ une avance de solde dans les conditions prévues à l'article 11 du décret du 1er août 1941.